



Pas facile de toucher son salaire à la banque pour les enseignants

La semaine du 10 au 17 décembre, les enseignants du réseau catholique ont fait la grève car leur salaire de novembre n'a pas été transféré à la banque comme la paie d'octobre. Plus de 60 millions de francs congolais (66 000 \$)

Philippe Madali, ministre provincial intérimaire de l'Éducation a promis que les enseignants seront payés par les reliquats des autres secteurs en attendant d'harmoniser les choses.

Avant eux, ce sont ceux des écoles publiques qui ont déserté pendant trois jours les bureaux, salles des cours et suspendu les examens de premier trimestre pour toucher leur salaire. Finalement, ils ont touché à la Banque internationale de crédit (Bic) et non plus à la Trust Marchant Bank (TMB) comme en octobre.

Lancée en octobre, la paie à la banque des enseignants fait des heureux. "Finies les retenues illégales sur nos salaires par les gestionnaires. Les frais de transport, la dîme, les cotisations... ce phénomène appartient maintenant au passé. Je deviens le seul maître de mon salaire. Il me reste à créer un compte bancaire", se réjouit Christine Mandungu, maîtresse d'une école primaire de la place.

Mais, on enregistre de nombreux couacs. Des omissions de noms, des noms avec mention "non payé", un nom sur la liste de deux différentes écoles, l'enseignant touche son salaire sur la liste d'une autre école que celle pour laquelle elle travaille, des retards de paiement... Selon Joseph Litete, jusqu'en décembre certains n'ont pas touché leur salaire de novembre, parce que Kinshasa ne donne pas cette compétence à une autorité locale et les banques ne connaissent pas le fonctionnement des écoles.

Le syndicat s'inquiète aussi du fait que depuis le début de la "banclarisation", ni les banquiers ni l'ordonnateur délégué ne rendent public le montant restant en banques comme ce fut le cas pour la ville province de Kinshasa.



Des enseignants entourent le chef de service de paie (Secope). © Mongongo

John Sindani

A LIRE EN PAGE...

2 - LA VILLE EN BREF

3 - Même les petites commerçantes ont des comptes en banque

4 - Hôpital général de Makiso : les malades fuient faute de soins adéquats
- Le calvaire des maris qui perdent leur emploi

5 - Le lieutenant colonel Bagalet fait respecter les droits des enfants
- Davantage d'enfants poursuivent leurs parents en justice

6 - Des tribunaux condamnent la Snel pour préjudices subis par des abonnés

7 - Ba Kinois bazongeli ngambo ya monyele mpo ya bosombi Mituka
- Atako mpe basi baimongongo bake bazali kobombisa mosolo o banque

8 - Kupokea mshaara (salaire) ku benki inakuwa nguvu
- Kazi inaharibika kwenye Hôpital Général de Référence Makiso

Les Kinois se tournent vers l'Est pour acheter des voitures

Les particuliers kinois achètent de plus en plus des véhicules venus d'Ouganda, moins chers que ceux importés d'Europe. Kisangani, où ceux-ci sont embarqués pour Kinshasa devient ainsi la plaque tournante de ce commerce.

La capitale ougandaise, Kampala, est le nouvel eldorado des habitants de Kisangani pour acheter des véhicules. C'est à Nakawa, au nord est de Kampala, à environ 1600 km de Kisangani que les acheteurs se rendent. Là des jeeps, pick up, petits et gros bus, véhicules de transport, de toutes marques remplissent les entrepôts tenus par des Indiens et des Libanais. Ceux qui y arrivent, sont reçus par les employés pour discuter du prix. La communication est parfois difficile : le patron parle anglais, l'acheteur congolais le français et le travailleur, le Kiganda (langue ougandaise) !

Le prix est fonction de la marque, de l'année de fabrication, le kilométrage et l'état du véhicule. Une voiture de marque Toyota Premio de l'année 1998 et 2000 se négocie entre 3000 et 3 700 \$, une Rava4, autour de 4 700 \$. Elles seront revendues entre 5 000 8 000 \$ à Kisangani. Avant que ces voitures n'arrivent

à Kisangani et où soient embarquées pour Kinshasa, elles doivent faire un très long trajet par route depuis Kampala jusqu'aux différents points frontaliers qui sont Kasindi (par Beni), Mahagi, Aru (par Bunia).

Côté ougandais, tout est simple, une fois le marché conclu : le vendeur remplit toutes les formalités administratives pour le client. Tous les frais administratifs sont inclus dans l'achat du véhicule. Sans tracasseries aux différentes barrières, l'acheteur retire son véhicule un ou deux jours après. A la frontière. Il paye 50 \$ à la douane ougandaise pour traverser en RDC. Le propriétaire paye également des chauffeurs pour l'acheminer à la douane ougandaise (60 \$), de là un autre chauffeur jusqu'à Kisangani (200 \$).

Côté congolais, c'est plus cher et plus compliqué : le véhicule doit se faire dédouaner et payer environ 35 % à la Direction Générale des douanes et accises (DGDA).

(suite à lire page 3)

"Si vous voulez être bien informé, achetez Mongongo"

LA VILLE EN BREF

L'Alliance française a un nouveau comité

Mercredi 12 décembre : Armand Kasumbu, ancien ministre provincial de la Culture est réélu à la tête du conseil d'administration de l'Alliance française pour un mandat de deux ans. "Nous avons réussi dans notre premier mandat à réhabiliter nos infrastructures afin de permettre à nos visiteurs d'être à l'aise et de travailler dans les meilleures conditions. Nous voulons cette fois multiplier les activités culturelles", a-t-il déclaré.



Les membres du nouveau conseil d'administration de l'Alliance française © R. Le Chequer

Six nouvelles figures du monde économique, scientifique et politique de la ville de Kisangani vont l'épauler : Maître François Alauwa, avocat au barreau de Kisangani comme premier vice président ; Simon Mambu, directeur du siège de la Bralima au poste de deuxième vice président.

Bergesio Jean-Marie, un homme d'affaire français, comme trésorier ; Yuma Fikirini enseignant à l'Université de Kisangani est le trésorier adjoint et Etongo Sébastien et Maliani Théodore, respectivement, secrétaire et vice secrétaire.

Pour Romain Le Chequer, directeur de l'alliance, "La présence de tout ce monde à cette élection témoigne de l'intérêt que les Boyomais accordent à nouveau à ce haut lieu de la culture". En novembre, Philippe Larrieu, conseiller de Coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en RDC a souligné que "l'aide de l'Ambassade de France à cette Alliance sera à la hauteur de l'implication locale. Il faut que l'on sente l'envie des gens et des autorités d'investir cet espace".

Deux enseignants suspendus à l'université de Kisangani

9 décembre : dans un communiqué lu dans les médias, le recteur de l'Université de Kisangani, le professeur Faustin Toengaho, a suspendu deux enseignants du département des sciences de l'information et de la communication. Il leur est reproché de s'être battu à la Faculté devant les étudiants. L'un d'eux a démenti les accusations de bagarre dans un communiqué adressé également aux médias. Un autre professeur lui, demande à ses collègues d'être des modèles pour les jeunes qu'ils forment.

Les Ong jugent préoccupante la situation des droits de l'homme

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme le 10 décembre, le Bureau des droits de l'homme de la Monusco a organisé une journée de réflexion avec les acteurs de la société et les autorités politico administratives.

Selon Pierre Kibaka, président du groupe Justice et libération, l'administration de la justice pose de sérieux problèmes. Les dossiers traînent au parquet avant d'être envoyés au tribunal. Les cours et tribunaux n'ont pas d'équipements. Un autre activiste des droits de l'homme dénonce la détention prolongée sans jugement. Ce qui augmente la population carcérale. Certains prisonniers s'évadent suite à la vétusté des bâtiments des prisons.

La criminalité a refait surface la nuit. Certains criminels qui se déguisent en motards, tuent et dépouillent leurs clients de leurs biens. Les tracasseries policières et administratives sont légion sur les routes, ports et aéroports. Au pont Tshopo, les militaires et policiers commis sur ce lieu exigent de chaque cycliste qui transporte des marchandises de payer entre 300 et 500 fc. Ce qui fait grimper les prix des denrées alimentaires sur les marchés.

Dans le Bas Uélé, les vaches des éleveurs Mbororo continuent à détruire les champs des paysans. Ce qui crée des tensions. Dans le Haut Uélé, les rebelles de la LRA tuent, pillent et extorquent toujours la population civile. Dans le territoire de Bafwasende, les Mai-Mai et autres miliciens sèment la désolation dans la population. A Mambasa, les hommes de Morgan, qui ont dernièrement tué des Okapi à Epulu, terrorise la population pour exploiter les minerais.

Les ongs plaident en outre pour la mise en place de l'Entité Provinciale de Liaison des droits de l'homme qui se chargera d'évaluer les activités provinciales dans le domaine des droits de l'homme tel que institué par l'arrêté du ministre de la justice et droits de l'homme du 12 février 2011.

Secteur minier : certifier l'or artisanal

6 décembre : Lancement à Kisangani du projet Partenariat Afrique Canada (PAC) pour le "suivi et la certification de l'or artisanal de l'Est de la RDC". Cette initiative de l'Association canadienne (PAC) vise à créer une chaîne de minerais, libre de conflit et traçable, pour l'or artisanal du site minier à l'affineur. Les producteurs, négociants et acheteurs d'or artisanal vont être enregistrés et recevront des cartes de creuseur ou cartes de négociant.

Une technologie de traçabilité permettra d'opérer un suivi de l'or produit dans les sites semi-mécanisés du point de production jusqu'au point d'exportation. En reliant les producteurs artisanaux et les acheteurs dans un circuit formel, le projet créera une chaîne entièrement transparente, où le gouvernement de la RDC touchera des impôts et des redevances.

Le projet est en phase de consultation des services étatiques et des organisations de la société civile pour l'identification de deux à trois foyers miniers en province orientale. Ce projet encouragera l'officialisation et l'enregistrement d'un nombre substantiel de producteurs d'or artisanaux dans la Province Orientale où la majeure partie de l'or du pays est produite.

Faites comme eux. Achetez et lisez Mongongo



Même les petites commerçantes ont des comptes en banque

Aujourd'hui même de petites commerçantes peuvent avoir un compte dans une des grandes banques installées ces trois dernières années à Kisangani. Séduites par les facilités offertes et les formations à la gestion, ces femmes sont de plus en plus nombreuses à y déposer leur argent.

Etonnant mais vrai. Une simple vendeuse dispose d'un compte dans une grande banque. "Je vends des légumes au marché, depuis deux mois, j'ai un compte bancaire. Cela me semblait difficile au début mais à présent, j'en maîtrise déjà le fonctionnement", explique Carine, vendeuse au marché central.

Pour séduire et accroître le nombre de leurs clients, les banques (Trust Marchand Bank, Rawbank,...) ont mis en place des services spécialisés pour de petites commerçantes et commerçants.

Les agents des banques privées vont dans les marchés échanger avec eux sur l'importance de l'épargne, d'éviter des dépenses inutiles et la possibilité de bénéficier d'un crédit. Munis de dépliants et formulaires, ils passent d'étal en étal pour expliquer le type de service auquel peut souscrire un petit commerçant sans grand capital. Pour Trésor Khasa, chef d'agence de la Trust Marchand Bank (TMB), il faut être plus proche du client pour le mettre en confiance. Certaines offrent gratuitement l'ouverture d'un compte d'épargne et exemptent ces commerçantes des frais de retrait de compte. "Je suis satisfaite du service que m'offre ma banque car je dépose et retire mon argent facilement et suivant mes besoins. J'épargne deux fois la semaine mon argent de vente du riz. Avant, Je pensais que la banque était réservée aux agents et fonctionnaires de l'Etat", note cette vendeuse de riz.

Prosper Rashidi, un cadre de la (TMB) indique que son institution accepte même des versements de 200 fc (0,2\$) et ne retranche rien comme frais de dépôt ou de retrait sur le compte de ces petites commerçantes.

Former à la comptabilité

La Rawbank a mis en place tout un programme de formation de femmes à la gestion comptable de leurs activités. Elle les encadre dans la gestion du capital, l'épargne, la tenue des documents comptables... "Toute commerçante ayant un revenu d'une activité visible telle que boutique, magasin, alimentation et autre en bénéficie", précise Seyyid Z., trésorier et chargé de marketing à Rawbank. Ce service fonctionne en partenariat avec différentes associations de commerçantes.

Madame Yedu, fondatrice de l'Association des mamans commerçantes du Congo (AMACCO) affirme qu'elles sont nombreuses aujourd'hui à



Marché central de Kisangani © Mongongo

avoir des comptes.

Mais comme le souligne Benjamin Bembonga, enseignant à la faculté d'Economie de l'Université de Kisangani, l'analphabétisme les empêche encore de profiter des avantages des banques.

Quitter l'informel

Le défi est de quitter l'informel. Ces commerçantes font déjà une forme d'épargne appelée "Maman ou Papa Cadeco". L'une d'entre elles passe chaque jour avec une fiche et chacun verse le montant souscrit. La commerçante peut retirer quand elle veut. Mais les dégâts sont énormes. Ces "Papas ou mamans" Cadeco disparaissent souvent avec leur argent. Selon Benjamin Bembonga, les banques ont l'avantage de sécuriser les fonds et d'octroyer des crédits.

L'autre défi est de convaincre ces petites commerçantes de faire de nouveau confiance aux banques après la débâcle des coopératives qui ont englouti les épargnes de certaines d'entre elles. "Je déposais mon argent là-bas, la banque a fermé ses portes et depuis lors je ne l'ai pas récupéré", se souvient Maman Jeanne, une vendeuse de friperie au marché central, ancienne cliente du Crédit congolais pour la reconstruction (CCR) qui a fermé en 2007.

Maria Tibamwenda

(suite de la une) Les Kinois se tournent vers l'Est pour acheter des voitures

Plus 206 \$ à l'Office congolais de contrôle et 50 \$ à la brigade douanière. Il faut en outre payer près de 700 \$ en guichet unique aux différents services : société nationale d'assurance (Sonas), taxe de reconstruction provinciale, DRAD, redevance rémunératoire, Fond de promotion de l'industrie, Office de gestion et de fret maritime (Ogrem), Redevance de contrôle de change, les imprimées de valeur de la banque. Il reste ensuite à faire la longue route dans la forêt jusqu'à la capitale de la Province orientale, mais l'état de la RN4 fait que certains véhicules arrivent ici endommagés, ont des accidents et/ou tombent en panne au cours de la route.

Le marché kinois

Ces nombreux véhicules (voitures, jeeps, minibus) sont alors embarqués pour Kinshasa à chaque fois qu'un bateau part de Kisangani. Ils mettront 2 à 3 semaines pour arriver à la capitale. Difficile cependant de savoir combien descendent sur Kinshasa chaque mois.

Les services sont réticents envers la presse. Le coût du transport par bateau varie entre 450 à 800 \$.

De plus en plus de Kinois achètent ainsi leurs véhicules. Jusqu'alors, ils les faisaient venir d'Europe par le port de Matadi au Bas Congo. "Ces véhicules coûtent moins chers que ceux de l'Europe. En plus, le kilométrage indique 50 000 et 120 000 km alors que ceux d'Europe comptent souvent au delà de 300 000", explique un acheteur venu de Kinshasa rencontré à Kasindi (frontière entre la RDC et l'Ouganda) à 960 km de Kisangani. Tous les circuits sont possibles. Certains Kinois envoient de l'argent à leurs amis à Bunia pour leur acheter ces voitures et les acheminer jusque chez eux. D'autres les payent à Kisangani. "Cette année, j'ai acheté une jeep RAV4 pour mon frère à Kinshasa qui en est très content", témoigne maman Furaha, importatrice de haricot trouvée à Kasindi. Certains vont jusqu'en Ouganda pour les chercher. D'autres les commandent même directement du Japon et ils

arrivent au port de Mombasa.

Les véhicules en provenance de l'Est n'ont pas encore cependant pris leur place dans les lieux d'exposition-vente de Kinshasa. Les acheteurs en font un usage personnel ou commercial comme taxi. Ces voitures ont le volant à droite alors que les Kinois le préfèrent à gauche. Mais on rencontre de plus en plus de voitures conduite à droite sur les routes. Ce regard tourné vers l'Est réduit la vente des véhicules qui viennent de l'Angola par Boma...

"Ça fait trois mois que mon camion venu de Boma ne trouve pas de clients", regrette J.P Yamba, chauffeur de son état et revendeur de véhicules rencontré sur l'avenue Sendwe, un marché de véhicules, non loin du stade Tata Raphaël à Kinshasa. Il pense s'installer à Kisangani pour commencer à acheter les voitures d'occasion.

Daniel Lokuli et Richard Dieudonné Malole

Hôpital général de Makiso : les malades fuient faute de soins adéquats

L'hôpital général de référence de Makiso se vide de ses patients un peu plus chaque mois. L'accueil et les soins laissent beaucoup à désirer, les médicaments et le matériel manquent. Le personnel lui se plaint d'être sous-payé.

Le lundi 17 décembre, les infirmiers et le personnel de l'hôpital général de référence de Makiso Kisangani se sont soulevés contre la réhabilitation du médecin chef de zone suspendu il y a un mois. Les activités ont repris peu après une réunion de la délégation syndicale et le médecin inspecteur provincial. Par ailleurs, notons que depuis peu, certaines chambres de cet hôpital public sont vides. Cette grande structure de santé de l'Etat, censé recevoir tous les malades que les autres centres de santé n'arrivent à soigner, perd son caractère de référence. Les malades refusent d'y venir car, selon eux, le personnel soignant est indisponible et les médicaments manquent. Certains patients refusent d'être envoyés dans des pavillons où les infirmiers ne passent, dits "Tingi tingi" (en référence à l'un de camp des réfugiés rwandais en 1996 vers Lubutu), de peur d'y être oubliés. Ils préfèrent des chambres privées payantes ou aux urgences où passe régulièrement le corps soignant. "J'ai eu beau appelé toute la journée le médecin pour observer la situation de ma mère mais il n'est pas venu prendre sa tension", regrette Salumu dont la mère est décédée le jour suivant. "Si je savais qu'on néglige ainsi les malades, ma mère n'aurait pas été internée ici." Ma mère est infirmière. Avisée, elle avait carrément refusé d'y être envoyée. Elle connaissait son sort une fois là bas, confie la fille d'une infirmière.

L'argent avant les soins

Cette année, l'hôpital a suspendu deux médecins et un infirmier pour avoir exigé des sous des patients. De nombreux patients et leurs proches affirment qu'ici, c'est l'argent d'abord, les soins après. Les témoignages sont plus qu'éprouvants. Si on n'avait pas eu les 30 \$ que l'infirmière de garde nous avait réclamés pour que ma mère reçoive les médicaments et l'appel du médecin, elle aurait subi le sort de trois messieurs grièvement blessés dont l'un d'eux perdait constamment conscience, se souvient H. L., une étudiante. Ils avaient passé la nuit sur le pavement sans avoir été touchés". Le Dr Matthieu Bafoa, chef de service médecine interne, explique que "les 30 \$ pour les malades de l'hôpital et 20 \$ pour ceux référés servent pour les examens de laboratoire, radios, médicaments, hospitalisation... Normalement, les soins qu'ils ont peuvent dépasser ce montant".

Le personnel soignant est souvent contrarié. L'hôpital manque de médicaments et c'est le malade qui doit lui-même acheter certains produits avant qu'on le soigne. Mais les malades s'étonnent que les infirmiers leur demandent encore de petits frais pour la piqûre, la prise de la température ou la tension, le pansement, la trousse de perfusion... Selon Perrys



Des malades devant la réception de l'hôpital général de Makiso © Mongongo

Litombe, infirmier, c'est quand, par exemple, l'hôpital manque de trousse qu'on demande au patient de l'acheter.

Un personnel démotivé

Les infirmiers semblent découragés. L'hôpital n'a pas de médicaments et le maigre salaire est difficilement acquis. Selon un infirmier, certains médecins détournent les malades et leur promettent de bien les suivre s'ils acceptent d'aller dans leurs structures privées. Les infirmiers touchent de l'Etat et de l'hôpital, une prime de 16 000 Fc (18 \$). Mais le salaire ne vient pas. Le 5 novembre dernier, ils ont arrêté le travail pour exiger le départ de leur Administrateur gestionnaire (AG) qu'ils soupçonnent de détourner leur salaire depuis cinq ans. "Moi-même, je ne touche pas mon salaire. En plus, je ne suis pas un agent payeur", rétorque l'AG, qui pense que les travailleurs n'apprécient pas son combat contre les malversations.

Il y a deux ans, cet hôpital était très fréquenté et bien équipé grâce au Projet d'appui au système de santé au niveau intermédiaire et périphérique (ASSNIP) de la Coopération technique belge. Les malades affluaient car le coût des soins était bas et le personnel soignant très motivé.

Trésor Boyongo

Le calvaire des maris qui perdent leur emploi

De nombreux couples se disloquent quand les hommes perdent leur emploi car leurs femmes ne veulent pas les supporter. Les maris n'ont plus la même autorité, leurs épouses prennent des libertés et la mésentente s'installent.

Les ravages du chômage des hommes sont durs pour le couple : divorce, séparation et surtout les enfants qui errent. Certaines femmes ne supportent pas que leur mari perde leur travail. "Quand j'ai perdu mon emploi, ma femme ne voulait plus que je la contrôle comme avant. Je ne pouvais rien lui interdire. Selon elle, comme c'est elle qui prend en charge le foyer par son commerce, elle doit être libre pour bien faire son commerce", regrette ce fonctionnaire quadragénaire. Les enfants sont partis avec leur maman. "Ma femme commençait à rentrer tard à la maison et me traiter d'irresponsable. Et finalement, elle m'a abandonné avec nos quatre enfants que je nourris difficilement", témoigne un autre homme. D'autres racontent que leurs femmes les privent de la nourriture et des rapports intimes.

Selon le psychologue Gabriel Kabasha Kambale, chef de travaux à l'Université de Kisangani, "le manque du travail ou mieux d'argent peut soulever des mésententes aigues au sein du couple par rapport au rôle que la société réserve à l'homme (nourrir sa famille). Mais le mariage, c'est pour le meilleur et le pire." Il estime qu'un couple doit accepter et vivre avec l'idée que le travail peut s'arrêter un jour. Mais, il faut avoir la force d'en chercher un autre pour repartir.

Quête de liberté dont elles manquent souvent, indépendance financière de la femme, insoumission face au mari... les couples se disloquent. Dans la mentalité de la plupart des gens, seul l'homme est le pourvoyeur de la maison. Il doit s'efforcer d'avoir une maison, de nourrir, vêtir et scolariser sa femme et ses enfants. Et de les soigner. En plus, l'homme doit aider sa belle-famille.

M. Constant Shako, chef du quartier Aruwimi dans la commune Mangobo, affirme qu'il reçoit au moins cinq couples chaque mois pour tenter de les concilier. Mais deux sur cinq se séparent. Selon Maguy Libebele, du collectif de femmes, son organisation a reçu quatre couples, deux se sont entendus et deux autres se sont séparés.

Dans ce cas, deux hommes avaient saisi leur structure pour se plaindre de comportement de leurs femmes. Mais difficile d'avoir des statistiques, bon nombre de ces mariages sont des unions libres qui ne sont pas enregistrées à l'état civil. Même des couples qui ont vécu longtemps ensemble se retrouvent dans cette situation.

Autonomie financière mal comprise

"Lorsque ma femme a eu un emploi mieux rémunéré que le mien, le déséquilibre a commencé dans le couple. Elle voulait prendre l'ascendant sur moi, chef de ménage. Jusqu'au point que la femme soit retirée par sa famille", regrette M.K. Actuellement, de nombreux hommes autorisent contrairement au passé leurs conjoints à travailler. Les revenus sont bien gérés et on les voit rapidement réaliser des projets communs pour la famille. Mais, cette évolution des rôles n'est pas bien comprise par certaines femmes qui croient toujours que seul l'homme doit prendre en charge la famille. Les mentalités tardent à évoluer. "Je ne peux pas nourrir, vêtir un homme" disent certaines femmes. Alors que selon l'article 475 du Code de la famille, "l'homme et la femme contribuent ensemble à l'entretien quotidien et à l'éducation des enfants en fonction des possibilités financières de chacun".

Belles familles et Eglises responsables

Mais certaines épouses expliquent aussi que quand leurs conjoints ont des sous, ils ne s'occupent pas de la famille et dilapident l'argent avec d'autres femmes. "Mon mari était devenu très jaloux. Il contrôlait sévèrement toutes mes sorties. Mais quand il travaillait, il ne s'occupait pas bien de moi", raconte une maman de 36 ans dans la commune Tshopo, qui a décidé de quitter son mari pour exercer en paix et liberté son commerce. Ces femmes prennent ainsi une revanche sur des maris autoritaires qui les maintiennent souvent dans une situation d'infériorité.

D'autres séparations viennent des pressions des belles-familles qui estiment que leur fille ne leur donne plus rien dans ce mariage. Elles n'hésitent pas à lui demander de chercher un autre mari. L'adage populaire "Mobali nde poche" (l'homme, c'est l'argent) guide de nombreuses familles actuellement pour marier leurs filles. Des Eglises dites de réveil jouent également un rôle négatif. Elles n'hésitent pas de dire dans les prêches à de femmes qui sont mariées depuis longtemps : "si tu souffres autant, c'est parce que c'est mariage n'est pas tien." Aucune analyse sérieuse de la précarité du monde de l'emploi n'est présentée aux fidèles.

Nancy Lofemba

ABONNEMENT

Pour encourager l'équipe des journalistes de Mongongo dans leur travail de vous informer régulièrement en toute indépendance de ce qui se passe dans votre milieu proche, souscrivez un abonnement de soutien.

Tarif des abonnements

- Abonnement ordinaire : 1 an (24 numéros) : 30 \$
- Abonnement de soutien : 1 an (24 numéros) : 50 \$ minimum

Abonnements payables :

- Au journal Mongongo, 1/A, Avenue Tshatshi à côté de Bego Congo, Commune Makiso
- Mail : journal_mungongo_kis@yahoo.fr
- Gertrude Nabiata, +243 (0) 85 338 06 84.
- Jimmy Bakelenge, +243 (0) 85 338 93 25.
- A Syfia international, 20 rue du Carré du Roi, 34000 Montpellier, France
- Tél : 33 (0) 4 67 52 79 34 Fax : 33 (0) 4 67 52 70 31
- Mail : leplaideur.ilb@wanadoo.fr

Références bancaires :

Compte SYFIA INTERNATIONAL Assoc. à la BFCC de Montpellier
Code RIB : 42559 - 00034 - 21027811202 - 40
IBAN FR76 4255 9000 3421 0278 1120 240 BIC CCOP-FRPPXXX
ou Chèque bancaire à l'ordre de SYFIA INTERNATIONAL - Libellé en Euros

Le lieutenant colonel Bagalet fait respecter les droits des enfants

(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) En RD Congo, Marie Edwige Bagalet est l'une des rares femmes à commander un commissariat. A la Police spéciale de protection de l'enfant et de la femme (PSPEF) de Kisangani, de nombreux enfants délaissés sont, grâce à la confiance qu'elle inspire aux mamans, repris en charge par leurs pères.

"Depuis six mois, mon mari nous nourrit à nouveau, mes trois enfants et moi, après nous avoir abandonnés pendant trois ans", se réjouit une maman trouvée à la Police spéciale de protection de l'enfant et de la femme (PSPEF) de Kisangani. Ce 5 décembre, elle est venue retirer les 36 000 Fc (40 \$) que son mari verse dorénavant chaque mois à cette police comme pension alimentaire. Cette dame récupère ensuite cette somme à la PSPEF.

Depuis 2002, avec la présence d'une femme, le lieutenant colonel Marie Edwige Bagalet, à la tête de cette institution, femmes et enfants sont convaincus que grâce à un officier femme, leurs problèmes sont davantage entendus. "On se disputait avec mon mari en cours de route. Quelques femmes qui nous observaient m'ont dit que je pourrai ici exposer et trouver une solution à mon problème", explique, rassurée, une dame dont le mari ne s'occupe plus correctement depuis plusieurs mois de leurs trois enfants. Dans la salle d'attente de la PSPEF, un homme se renseigne, lui, sur ce qu'il doit faire. Sa fille de... 7 ans a été violée en novembre dernier... Même des enfants viennent désormais seuls se plaindre contre leurs parents.

"Mon colonel" ou "maman"

Ici, tout le monde appelle Marie Edwige Bagalet "mon colonel" ou simplement "maman", pour ceux qui ne connaissent pas l'importance de ses galons. Ceux d'une des rares femmes à commander un commissariat de police. Une particularité locale qui fait que, quand on parle de viol, tout le monde dit désormais : "Bagalet va t'arrêter". A un père accusé de délaissier son enfant, l'intéressée précise : "Ce n'est pas Bagalet qui t'arrête, tu as violé l'article 190 de la loi du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant." Selon cet article, "le père, la mère, le parâtre, la marâtre ou le tuteur qui abandonne ou rejette un enfant sans s'être assuré qu'il sera en sécurité et protégé dans ses droits, sera puni de 1 à 5



Le lieutenant colonel Bagalet © Droits des tiers

ans de prison et d'une amende de 100 000 à 250 000 Fc".

La plupart du temps, craignant d'aller en prison, ces papas s'engagent à verser la pension alimentaire. "J'accepte de verser l'argent de soins, restauration, etc. pour mes enfants, mais que leur maman me laisse tranquille", concède un père devant le colonel Bagalet. En 2011, 357 viols ont été enregistrés à la PSPEF et 140 (les dossiers les plus solides) transférés au Parquet général. La même année, environ 180 enfants (sur 204) ont retrouvé leurs droits. Une avancée notable par rapport à 2002 où aucun papa n'était traîné en justice pour abandon de famille et versement de pension alimentaire.

Brillante et déterminée

L'engagement de la quadragénaire Marie

Edwige Bagalet à servir sous les drapeaux remonte à son enfance : "Je voyais des parachutistes s'entraîner à l'aéroport de Ndolo près de mon école à Kinshasa. Je disais à mon père que plus tard, je serai militaire, religieuse ou journaliste !" Licenciée en pédagogie appliquée, option anglais, elle enseigne quelques années avant de décider d'intégrer la Police en 1997. "Après 9 mois de formation dans la discrétion à l'inspection provinciale de la police à Kisangani, j'ai porté la tenue. Tout le quartier m'a huée, car le métier de policier était considéré comme réservé aux hommes." Des difficultés qui ont, semble-t-il, décuplé sa motivation. Elle sera ainsi tour à tour agent puis officier de police judiciaire et secrétaire générale à l'inspection provinciale de la Police nationale congolaise (PNC) à Kisangani de 1998 à 2002. "Mes autorités me demandaient si je serais en mesure de diriger des hommes", se souvient Bagalet. Le respect du travail donné avec rigueur a fini par convaincre ses chefs.

Grâce au partenariat entre la PNC et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) qui a mis en place la PSPEF, elle se voit ensuite confier le commandement de cette nouvelle unité. Elle a suivi depuis plusieurs formations (droits de l'enfant, de la femme, violences sexuelles, etc.) organisées par des agences des Nations unies et le ministère de la Justice. "Dix ans au commandement pour une femme, ce n'est pas moindre !", lance, admiratif, le major Mofanza Nestor, son adjoint à la PSPEF.

Actuellement, le lieutenant colonel Bagalet est aussi formatrice au centre d'instruction de Kapalata et juge assesseur à la chambre pour mineurs de l'auditorat militaire. Elle est également personne ressource pour l'association de femmes juristes et anime des conférences dans les universités. Cette année, six étudiantes en droit passent leur stage à ses côtés à la PSPEF. Une façon de préparer efficacement la relève...

Hortense Basea

Davantage d'enfants poursuivent leurs parents en justice

(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) Grâce à des clubs de jeunes dans les écoles et les quartiers et des émissions sur leurs droits, de nombreux enfants saisissent la police et les tribunaux contre des pères ou des proches irresponsables. Ils voient ainsi leurs droits à l'alimentation, l'héritage et l'éducation recouverts.

Trésor, la vingtaine révolue, habitant Kabondo (commune de Kisangani), est heureux : "Grâce à une émission sur la Radio télé Amani (RTA), je me suis rendu compte que la famille de mon père possédait illégalement la plantation de notre défunt papa. J'ai saisi le Tribunal de paix de Kabondo. Trois mois plus tard, le 'père cadet' a été déguerpi de force par la police et nous avons récupéré la plantation." Le petit frère du papa avait mis son nom sur le titre parcellaire. En vertu du Code pénal (article 124), le tribunal l'a condamné pour faux en écriture, car l'altération du nom sur le document avait pour intention de porter préjudice au droit de succession des enfants.

Clarissa, 25 ans, est elle ravie de pouvoir poursuivre ses études : "Après avoir participé à une séance sur les droits de l'enfant dans un club de jeunes, je suis allée à la Police d'investigation criminelle (Pic) porter plainte contre notre papa. Ce dernier a quitté maman pour une autre femme quand j'avais 12 ans. Grâce à la Justice, il a été obligé d'acheter une parcelle à maman et à nous et paye désormais nos études. Je commence le premier graduat à l'université cette année !"

Clubs et émissions d'adolescents

En Province Orientale, de plus en plus d'enfants saisissent désormais la police ou les tribunaux pour défendre leurs droits contre leurs parents ou d'autres membres de leurs familles. Les plus âgés le font seuls, les plus petits sont aidés par leurs mères et de jeunes avocats passionnés, qui n'exigent le plus souvent que des frais de transport. Cette évolution récente est favorisée par le programme de Participation et développement des adolescents (PDA). Depuis 2009, l'Unicef, en partenariat avec des ONG locales et le Bureau de l'enseignement primaire et secondaire, a installé des clubs d'adolescents dans des écoles et des quartiers.

Selon Roger Basaki, président du conseil provincial de la jeunesse et point focal de PDA au sein de la division de la jeunesse, 41 clubs existent à ce jour. Chacun regroupe entre 18 et 25 adolescents qui se forment sur leurs droits et informent ensuite d'autres jeunes grâce à des émissions qu'ils animent dans des médias. En 2012, M. Basaki estime à 5 000, le nombre d'adolescents ainsi informés sur la protection contre le VIH/Sida, les violences sexuelles, l'éducation à la paix et à la citoyenneté, etc.

Mieux informés sur leurs droits, les enfants ont davantage recours à la Justice pour les faire valoir. Le greffe civil du Tribunal de paix de Makiso a par exemple enregistré 10 plaintes en 2012 contre 7 en 2011.

(suite à lire page 6)

Des tribunaux condamnent la Snel pour préjudices subis par des abonnés

(Infosud-RCN/Syfia) A cause de coupures intempestives d'électricité à Kinshasa, qui causent souvent de gros dégâts, des abonnés de la Société nationale d'électricité (Snel) saisissent désormais les tribunaux pour obtenir réparation. Et ils obtiennent de plus en plus gain de cause.



Des transformateurs de la Société nationale d'électricité, à Kinshasa © Radio Okapi

A Selembao, une commune pauvre au sud de Kinshasa, les coupures de courant sont régulières comme dans le reste de la capitale de la RD Congo. "Nous en dénombrons parfois quatre ou cinq en une seule journée, sans qu'on en soit informé", se plaint Palata Mumbu, un habitant. Ces coupures à répétition provoquent souvent des dégâts, notamment sur des appareils électroménagers. Comme chez Palala qui a perdu d'un coup, en octobre 2012, un congélateur et une cuisinière qu'il venait à peine d'acheter, à respectivement 600 et 500 \$.

Cet habitant avait déjà perdu auparavant d'autres biens pour les mêmes raisons. "Voilà pourquoi j'ai décidé de saisir le tribunal de paix de Ngaliema. Et celui-ci a condamné la Snel à restituer mes deux appareils, en termes de compensation financière et dommages et intérêts, évalués à 1 100 \$ pour le congélateur, 500 \$ pour la cuisinière", se réjouit-il.

Un habitant d'une commune proche, Bandalungwa, a porté plainte contre la Snel devant le tribunal de grande instance de Kalamu en avril dernier. Il a obtenu gain de cause, pour incendie de sa petite unité de production de sachets en plastique, provoquée, selon les enquêtes, par une coupure

Brusque d'électricité. "La machine m'avait coûté cher et je ne pouvais pas accepter de la perdre sans raison valable, alors qu'elle faisait vivre ma petite famille..." La Snel a été condamnée à lui payer des DI de 15 000 \$, et de rembourser sa machine à produire des sachets. "La Snel a interjeté appel, mais j'espère que le juge d'appel va confirmer le premier jugement."

Parce qu'ils en ont marre...

Une centaine de jugements ont ainsi été rendus depuis début 2012, rien que dans ces deux tribunaux de Kinshasa. Les plaintes des abonnés contre la Snel étaient pourtant jusque-là rares. Mais la pratique du délestage et la multiplication des coupures intempestives, qui surviennent parfois plusieurs fois en une journée, provoquent de plus en plus de dégâts. Des incendies de maisons sont régulièrement déplorés, causés par le retour brusque du courant.

Bien au fait de la loi, des consommateurs victimes de ce genre de dégâts finissent par porter plainte devant la justice. "Tout fait quelconque de l'homme qui cause préjudice à autrui, oblige celui par lequel il est arrivé à le réparer", dit en effet l'article 258 du Code civil congolais, livre III. Les plaignants réclament généralement la restitution de

leurs biens endommagés, et le paiement de dommages et intérêts. "Dans la plupart des jugements assortis de ces procès, les juges ont plus souvent alloué aux plaignants la réparation en termes de compensation, évalué en argent", dit un avocat.

Mais ces condamnations de la Snel paraissent exagérées aux yeux de certaines autorités. Celles-ci estiment que les juges mettent intentionnellement à mal les intérêts de cette entreprise publique. "Nous nous fondons sur des faits et preuves apportés par les parties. Et dans la plupart de cas, ils donnent raison aux abonnés", explique un juge, sous couvert de l'anonymat. Mais il reconnaît que d'autres abonnés, auteurs de raccordements frauduleux au réseau d'électricité, sont déboutés.

Complicités dommageables

En règle générale, en cas de coupure d'électricité décidée par sa direction, la Snel avise ses abonnés. Elle reconnaît par ailleurs que des coupures intempestives sont dues à la vétusté des câbles de son réseau de distribution. Mais la Snel met aussi en cause des habitants qui "ouvrent sans qualité ni droit" des cabines électriques pour rétablir l'électricité dans leurs quartiers. "Certains de nos agents le font en complicité avec ces habitants, explique Jean-Benoît Malata, administrateur à la Snel. Souvent, ils sont obligés de couper le courant qui alimente tous les autres quartiers ayant le même départ que le quartier qu'ils veulent dépanner, sans aviser personne."

Jean-Benoît Malata se plaint dès lors des conséquences que subit l'entreprise : "Lorsque la Snel est condamnée, ce ne sont pas ces agents qui payent le prix, mais l'Etat congolais", fait-il observer. L'argent déboursé pour payer les DI aux abonnés "pourrait servir à d'autres fins, notamment l'achat de nouveaux câbles et disjoncteurs...", dit-il. Mais du côté des consommateurs, certains n'hésitent pas à exiger la privatisation de la Snel qui, selon eux, "a donné les preuves de ses limites pour répondre aux attentes de la population".

Papy Mbaki

(suite de la page 6) Davantage d'enfants poursuivent leurs parents en justice

En octobre dernier, deux enfants aidés par leur mère ont porté plainte contre leur père pour obtenir une pension alimentaire à la Pic. Leurs parents sont séparés. Désormais, chaque mois, le mari dépose l'argent à cette Police et la maman vient le retirer. Selon l'article 648 du Code de la famille : "Les père et mère ont l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants. A défaut par l'un d'eux de remplir cette obligation, l'autre ainsi le ministère public ont une action en pension alimentaire".

A la police ou au tribunal

Les enfants vont à la police ou au tribunal pour d'autres motifs. "En 2011, des mineurs se sont opposés à la vente de la maison de leur défunt père par un oncle paternel par la procédure de la tierce opposition. Le tribunal a annulé la vente", informe le greffe civil du Tripaix de Makiso. En effet, selon l'article 80 du Code de procédure civile, "quiconque peut former tierce opposition à un jugement qui préjudicie à ses droits, et lors duquel ni lui, ni ceux qu'il représente n'ont été appelés".

De son côté, la Police spéciale de protection de l'enfant et femme

(PSPEF) a reçu 60 plaintes de mineurs pour délaissement et abandon de famille en 2012 contre seulement 22 en 2011. Selon l'article 190 de la Loi de 2009 portant protection de l'enfant, le père, le mère, le parâtre, la marâtre ou le tuteur qui abandonne ou rejette un enfant "sans s'être assuré qu'il sera en sécurité et protégé dans ses droits", sera puni de un à cinq ans de prison et d'une amende de 100 000 à 250 000 Fc. Une femme, qui avait abandonné ses deux enfants (de 3 et 1 an) dans un caniveau début septembre, est ainsi détenue à la prison centrale. Elle a expliqué qu'elle n'arrivait plus à nourrir ses petits, car leur père l'avait quittée.

En droit congolais, lorsque qu'une affaire est portée à la police devant un OPJ, celui-ci réunit les éléments de l'infraction et envoie ensuite le dossier au parquet. Ce dernier envoie à son tour le dossier au tribunal compétent pour jugement. La personne lésée peut toutefois saisir directement le tribunal par la procédure de citation directe.

Rachel Mbuyi et Pépé Mikwa

Ba Kinois bazongeli ngambo ya monyele mpo ya bosombi Mituka

Engumba Kisangani ekomi nde litakanelo ya mombongo ya mituka ona bingumba mpe bikolo bibandema na Congo (Ouganda) mpe Engumba Kinshasa.Mombongo moye mokokotisa mosolo o libenga lya leta.

Kampala, mboka mokonzi y'ekolo Ouganda, ekomi mpenza, toloba zando, mpo ya bafandi ba engumba Kisangani mpo ya bosombi mituka. Nakawa, mboka eye ezwami na ntaka ya ba kilometele nkoto na nkama motoba (1600km) n'engumba kisangani o nordi ya kampala, kuna nde bakosombaka mituka. Kuna okokuta mituka ndenge na ndenge. Iye ya mike mpe minene itondi na depot iye ikambemi na b'indiens mpe ba libanais. Baye bakokoma, bakoyambema na basali mpo ya bosololi o likambo litali ntalo to motuya. Masolo mango mazalaka mwa matata mpamba te bakolo mituka bakolobaka anglais, ba congolais francais nzokande basali, kiganda.

Ntalo ya motuka epesami engebene na lolenge ya motuka, mobu mwa bokelami, kilometele esali. Ndakisa voiture babyangi primio toyota ya mobu 1998 mpe 2000 yango etekemi na ntaka 3000 to 3700 \$; Rava4, mpene na ba 4700 \$. O Kisangani, yango etekemi na 5000 to 8000 \$. Yeba te mituka mina yambo te ekoma kisangani esalaka nzela molayi kowuta Kampala tii kino mondelo y'ekolo Ouganda na Congo. O ngamboya beni mboka Kasindi, o ngambo ya Bunia mboka Mahagi mpe Aru. Kasi lolenge la nzela lozali kosala te mituka mikoma o kisangani na mwa mikakatano to mizwa makama o nzila.

O ngambo ya Ouganda manso makosalemana alima. Soki manso matamboli malamumu, moteki akosalela mosombi mikanda minso mya leta milongobani. Mosolo mwa leta mpe mokokoto o motuya mwa boteki motuka. Soki manso masili, mosombi, akozwa motuka sima ya mokolo moko to mibale. O mondelo mwa Ouganda na Congo akofuta 50 \$ na douane ya ouganda mpo akatisa na Congo. O ngambo ya Ouganda mitungisi mizali te. Mokolo motuka akofuta mpe batambwisi, dollar 60 kino omondelo mwa Ouganda. Wana sofele mosusu akozwa motuka kino Kisangani bakofuta ye 200 \$.

O ngambo ya Ekolo Congo, ntalo mpe mindondo mileki. Bakodeduanaka motuka na 35 % o DGDA bakisa 206\$ na OCC na mpe lisusu 50 \$ ya brigade dounière. Na manso mana esengeli kobakisa 700 \$ na guichet ba byangi unique mpo na ba taxe nandenge : Sonas, Dgrad, Taxe ya reconstruction proviale, Fpi, Ogefrem, bongo na bongo.

Zando ya ba kinois

Mituka miyike (voatili, jeep, munibus), mikokoto o masuwa mpo ya bokeyi o mboka mokonzi Kinshasa. Sikawa emononi polele te zando o ngambo

ya monyele moserelisi ba kinois mpamba te kalakala mituka mya okazio mizalaka kowuta mingi mpenza o mokili mwa Europa onzela ya Matadi o etuka ya bas-congo. "Mituka miye mitekemi na ntalo malamumu koleka miye miwutaka europa. Kilometele eye motuka esili kosala ikozalaka malamumu mbala esusu 50 000 to 120 000 km nzokande mituka mya europe mikosalaka mbele kilometele 300 mille", ndenge elimbolaki mosombi moko oyo awutaki Kinshasa ba mokutaki o Kasindi (mondelo na ntaka ya ouganda na congo) na ntaka ya ba kilometele 960 kokoma kisangani. Nzila inso izali malamumu. Boko kinois ba kotinda mosolo na baninga babango baye bazali oBunia mpo basombela bango mituka mpo batindela bango myango esika bazali. Basusu bakosombaka yango bobele o kisangani. "Nasombaki jeep Rava4 moko mobu moye mpo na ndeko wa ngai na tindelaki ye na kinshasa mpe asepelaki mingi" elobaki mama Furaha, moko wa bateki madesu o Kisangani oyo ba mokutaki o Kasindi. Basusu bakokende kino Ouganda mpo na koluka yango. Boko basusu mpe bakosalaka commande uta Ekolo Japon mpe bakokendeke o libongo lya Mombasa o mboka Kenya mpo ya kozela mituka mina.

Mituka miye mizali kowuta o ngambo ya monyele naino mizwi penza bisika te mpo ya botekisi. Bato mingi bakosombaka yango mpo ya misala mya bango penza to ba taxis. Mpo na bango, ezali mituka ya yenda ya loboko ya mobali nzokande ba kinois balingaka nde mingi penza mituka ya yenda ya loboko la mobali. Kasi moke moke babandi komesene na mituka myango. Mombongo mona mwa mituka o ngambo ya monyele mokitisi esombeli ya mituka kowuta Angola mpe Boma...

"Esali sanza misato motuka mowuti boma mpo motekeme kasi kino sikawa naino esombami te" maloba ma J.P Yamba, sofele mpe moteki mituka oyo bakutaki na balabala Sendwe mosika te na libanda lya bale tata raphael. Ye akani kofanda o engumba Kisangani mpo abanda kosomba mituka mya okazio. Kasi kpokoso mpo ya koyeba motango mya mituka miye mizali kokende o kinshasa sanza na sanza. Basali batali makambo mana bakoyebisa na bapanzi sango malamumu te ndenge makambo mazali kolekana. Mobembo o nzela ya masuwa mokowumela mpene na mposo ibale to isato mpo na botemitemi o nzela mpe motuya ya bofuti mituka ezalaka na ntaka ya 450 kino 800 \$. Oyo libaku lilamu mpo ya bakolo masuwa.

Daniel Lokuli et Richard Dieudonné Malole

Atako mpe basi baimongongo bake bazali kobombisa mosolo o banque

Lelo loye basi baimombongo bake bakoki kozala na compte o yoko banque nzike iye imononi mibu miye o Kisangani. Yango ewuti mingi penza o yoko mateya bazali kozwa o mambi ma bokambi mpe kosalela mosolo.

Likambo lya kokamwa kasi ya solo. Moteki ndunda moko abombisi mosolo mwa ye na yoko ya ba banque inene y'engumba Kisangani. "Natekeke ndunda na zando, eleki sanza ibale, nafungoli compte na banque. Liboso ezalaki mwa kpokoso, sik'awa nasili kotongolo ndenge yango etambolaka" elimbolaki Carine moteki o zando enene.

Mpo na bokolisi motango mwa ba kila ba bango, (Trust Marchand bank, Rawbank, ...) batelemisi mwa misala mya bango ozando enene mpo na baimombongo bake basi mpe babali ya zando enene.

Basali ba banque privée bakoleka o zando mpo ya kopesa bateki mateya malongobani na ntina ya litomba lya bobombi mosolo, bokebi na likambo litali kobebisa mosolo pamba pamba mpe litomba lizali mpo ya bozwi nyongo na banque to credit. Mikanda omaboko mpo ya boyakisi boko mabongiseli, basali ba banque bana bakoleka mesa na mesa bobele mpo ya koyebisa mabongi to litomba lya bnaque na ntina moto na moto asosolo lolenge losengeli mpo na ye. Mpo na Trésor Khasa, moko wa bakambi ya bibombeli bya misolo mina, ayebisaki te, bazala mpene nab a kilia mpo te ba bwaka elikya te. Boko basusu bakopesa libaku na bakilia ba bango bafungola compte mpe kozwa mosolo mwa bango na ofele. "Nasepeli mingi na banque na ngai esika na bombisaka mosolo pamba te natiaka mpe nabimisaka mosolo na ngai na bolembu bonso na tango ya bozwi engebene na bosenga bwa ngai na tango ya bozwi mikakatano. Nabombisaka mosolo mwa ngai o sima ya boteki loso mbala ibale na mposo yoko mpe nabimisaka yango na bolembu bonso. Liboso nakanisaka te likambo lya bobombisi mosolo etalaki bobele basali ba leta" elobaki moko wa ba mama bateki loso ya zando enene.

Moko wa bakambi ba banque trust Marchand Bank (TMB) ayebisaki te bango bandimaka ata moto oyo akoya kotia 200fc (0.2\$) na banque ya bango mpe bakolongaka ata likuta lyoko te mpo ya bobombi to kobimisa na misolo to na compte ya bakomelesa bake.

Bopesi mateya mpo ya boyebi kosalela mosolo

Rawbank abongisi linaka mobimba mpo ya bokolisi zebi ya ba mama olkambo litali kosalela mosolo mwa bango na ndenge ebongi. Bakolakisa

bango mpe lokola lolenge ya kobatela mosolo mwa bango moye babandaki na yango mombongo (capital), ndenge ya bobombi mosolo, kosalela mikanda mya boyakisi misala mya mobongo, "moimombongo nyoso ya mwasi oyo azali na mwa butiki, mwa magazine, mwa alimataso mpe misala misusu mimononi, akozwa mateya mana." elobaki Seyyid Z, oyo azali mobombi mosolo mpe atali mambi ma marketing o Raw Bank. Ye akosalaka elongo na boyokani na masanga masusu ya basi baimombongo.

Mama Yedu, moko wa bakeli lisanga (AMACO) oyo esangisa basi baimombongo, ayebiski te basi bayike basila kofungolisa compte na bango na banque.

Kasi lokola etiyaki ye mokoloto, Benjamin Bemboka, Molakisi wa eteyelo enene ya kisangani na faculté y'économie, kozanga koyekola ezali nde mama ya likambo litali kososola litomba lya bobombi mosolo na banque.

Kotika kosala makambo na kuku to na bokutu

Eloko epusi malamumu kotika kosala makambo na bokutu. Basi baimombongo bana bazali na lolenge la bango la kala la bobateli tokosala mwa ekonzo ya misolo mya bango ba byangi "papa to mama cadeco". Moko wa bango akoleka mokolo na mokolo na lokasa o maboko mpo ya bokongoli makuta. Moimombongo akoki kozwa mosolo mwaye ndenge alingi. Kasi bikwela bizali biyike. Ba tata to ba mama cadeco bana balimwaka mwa ngonga molayi na makuta. Nzokande banque ezali na litomba linene pamba te ekobatela mosolo na bolamu mpe ekopesaka nyongo to credit.

Likambo linene lisusu lipusi bolamu nde kolkoba kolendisa basi baimombongo bana te bazala kondima mpe na elikya na banque. Babosana maye maleka pamba te bayike o ntei ya bango ba bebungisa misolo na bango na cooperative to bibombeli bike bya misolo miye misila kokqnga bizibeli bya bango. Nazalaka kobomba makuta ma ngai kuna. Banque esila kokanga bizibeli bya yango kino lelo oyo natikala kozwa mbongo na ngai te" emilelaki mama Jeanne moko wa bateki bizaze o zando enene moko wa ba kilia yak ala ya CCR.

Maria Tibamwenda

Kupokea mshaara (salaire) ku benki inakuwa nguvu

Tokea 10 mpaka 17 desemba waalimu wa masomo ya kikatolika waligoma (gréver) wakidai mshaara wao wa novemba ambao bado kufika ku benki kama ilivokuwa mwezi wa kumi. Wame-dai zaidi ya 60 millions ya francs congolais (66 000\$). Katibu jimboni (secrétaire provincial) wa Syeco (Syndicat des Enseignants Catholique du Congo), akina bwana Joseph Litete, amemsukumia maneno ordonnateur délégué. Philippe Madali aliye waziri wa elimu kwa mda (ministère de l'éducation a.i) amesema kuwa waalimu watalipwa na franka iliyochelewa ku wengine wakati hapa wakingojea mambo kuwa sawa.

Mgomo (grève) ulianza ku masomo ya serkali (écoles publiques). Mda wa siku tatu waalimu walikataa kufika ku kazi na kuchelewesha mashindano. Na mwisho wakapokea kupitia TMB (Trust Merchant Bank) kama walivolipwa mwezi wa kumi. Waalimu walifurahi kuanza kupokea mshaara kwenye benki mwezi wa kumi uliopita. "Tulipata tabu na kukatiwa franka aseme mchango (cotisations), zaka (dimes), frais de transport. Mshaara mzima ni wangu leo. Inabakia tu nifungue compte bancaire" amesema kwa furaha Christine Mandungu mwalimu wa shule ya msingi (école primaire). Ni furaha kweli lakini makosa ni mengi kuona majina kukosa ku liste, jina ya mtu kutoka ku liste ya masomo ingine, jina



Certains enseignants touchent leur salaire dans le guichet d'une banque de Kisangani © Mongongo

moja kwenye listes ya masomo mbili mbalimbali, malipo kuchelewa... Kwa mjibu wa Joseph Litete mpaka hivi watu kukosa kulipwa mwezi wa desemba ni sababu ruhusa inatokea tu Kinshasa peke yake pia mabenki haijue kitu kufatana na organisation ya masomo.

John Sindani

Kazi inaharibika kwenye Hôpital Général de Référence Makiso

Ukoseffu wa dawa pamoja na vifaa (matériel) vya kazi, mapokeleo na matunzo ya hovyo imekimbiza wagonjwa. Wafanyakazi wamelalamika mshaara (salaire) ni mdogo.

Siku hizi vyumba vimoja vimoja vya Hôpital Général de Référence ya Makiso viko wazi. Kufatana na wagonjwa wanaokimbia dawa imekosa na waganga majivuno inapita. Zamani hospitali hii ilisifiwa kupokea wagonjwa wengi kupita mahospitali mengine. Wagonjwa wengine wamekataa kwenda ku Pavillons ambako hata siku waaguzi (infirmiers) hawafike. Pavillons hii imepangwa jina la "Tingi tingi" (kambi ya waréfugiés rwandais upande wa Lubutu mwaka 1996). Mgonjwa akaingia huku wanamsahabu. Mtu akigonjwa anatamani chambre privées ya franka ao urgences kwenye waganga (personnel) wanazoea kufika. "Mchana wote nilimwita daktari kumpima mama tension, lakini wapi", amesikitika Salumu kuona mama yake kufa kesho yake. "Ningejua hivi singemleta mama hapa", ameongeza kusema. "Wangu mama alijua kukataa kutunzwa hapa na jap oye ni mwanguzi (infirmière wa hospitali hii)", amesema mtoto mwanamke huyu. Gabriel Amisi wa ofisi ya idara (service des statistiques) amesema kuwa idadi (nombre) ya wagonjwa imepunguka tokea 601 mwezi wa 8 mpaka 406 mwezi wa 10.

Franka ku mkono

Wagonjwa na ndugu zao ni wengi kusema katika hospitali hii kuna tabia ya kuomba franka mbele ya matunzo. Hali ni ya kusikitisha. "Hatungilipa 30\$ mwanguzi aliomba usiku si kama mama angichelewa kutunzwa mfano wa mabwana watatu walioumia vikali. Walilala chini na mmoja akiendelea kuzimia", amesema mwanafunzi huyu. Dr Matthieu Bafoa amesema kuwa "30\$ kwa mgonjwa na 20\$ kwa mwenye kwenda laboratoire ni bei chini. Sababu wakilipisha matunzo kama

desturi bei itapita pale".

Yote ile inauzi waganga. Hakuna dawa, inaomba mgonjwa ajinunulie dawa. Haitoshe inashangaza kuona waaguzi kuomba franka ya shindano, ya kupima homa (température), tension, perfusion, na viwi hivi. Perrys Litombe ni mwanguzi. Anasema inaomba mgonjwa kununua trousse ya perfusion kama inakosekana hospitalini. Mwaka huu madaktari wawili na mwanguzi mmoja wameshimamishwa kazi (suspendus) sababu ya kuomba pesa kwa wagonjwa.

Hamu ya kazi inaisha

Hamu ya kazi inawaisha madaktari pamoja na waaguzi. Dawa imekosakana. Mshaara (salaire) ni mdogo na malipo inakuwa shali. Mwanguzi mmoja amesema kwa siri kuwa kuna madaktari wenye kuiba wagonjwa na kuwapeleka kwenye cliniques privées yao kwa matunzo bora. Prime ya waaguzi kutoka serkali pamoja na hospitali ni ya 16 000Fc (18\$) baada ya salaire. Tarehe 5 novembba iliyopita, walishimamisha kazi kuomba Administrateur Gestionnaire (AG) atoke kwa madai kuwa ameiba mshaara wao wa miaka mitano. AG amesema kuwa "yeye peke haku-na siku alipokea. Na haiko kosa lake sababu yeye haiko agent payeur". Hata vile amesema ni sheria yao wafanyakazi kulalamika. Miaka miwili iliyopita wagonjwa walijaa kufatana na bei chini ya matunzo huko waganga wakilipiwa vizuri. Wakati ule hospitali ilipata msaada kutoka CTB (Coopération Technique Belge) kupitia ASSNIP (Projet d'Appui au Système de Santé au Niveau Intermédiaire et Périphérique).

Trésor Boyongo

MONGONGO Journal de proximité

1/A, Avenue Tshatshi, Commune Makiso, à côté de BEGO CONGO

journal_mungongo_kis@yahoo.fr

Editeur, rédacteur en chef :

Ernest Mukuli

Tél : +243(0) 81 200 63 99

Secrétariat de rédaction :

Pépé Mikwa

Tél : +243 (0) 99 808 78 81

Equipe rédactionnelle :

Hortense Basea, Trésor Boyongo, Pépé Mikwa, Armand Makanisi, Christian Uzilo, Daniel Lokulu, Trésor Mokiango, John Lina, Armand Kitoko, Ernest Mukuli, Nancy Lofemba, Maria Tibamwenda, Aloïs Yenga, Rachel Mbuyi.

Correspondants en province :

Isangi : Joseph Bassay, Elie-Trésor Lobanga

Yangambi : Sylvain Loula

Ubundu : Fidèle Utula

Opala : Aimé Césaire Efang

Isiro : Richard Tandro

Bunia : Serge César Ndahora, Anualite Unyuthi, Jean Muhemedi

Mambasa : Crispin Bahwere

Lubutu : Jean-Luc Lifaefi, Chérif Djaludi

Kinshasa : Richard Malole

Traductions

Lingala : Pierre Komba

Swahili : Jean Fundi

Dessin : Roger Bamungu

Distribution et maquette :

Jimmy Bakelenge

Tél : +243(0) 85 338 93 25

Commercial :

Gertrude Nabiata

Tél : +243(0)85 338 06 84

Supervision et formation :

Syfia international

contact@syfia.info

Tél : 33 (0)4 67 52 79 34

Abonnement annuel : (24 numéros) 30 \$.

Abonnement de soutien : 50 \$ minimum.

Points de vente : Bibliothèque centrale Unikis, Gradi-Jeunes, Alimentation Bana Bitungu, La poste, Studio Hexagone, Pharmacie NEEMA, Pharmacie Caritas.